



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Date convocation : 28 mars 2024

Présents ou représentés : 22

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Stéphanie MENEHINI à Danielle MECA.

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

Il propose au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acquisition de parcelles
- Signature d'un permis d'aménager

UNANIMITE

1. M49 - AEP : Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil approuve le compte de gestion 2023 M49 du budget annexe AEP :

COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET EAU POTABLE				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	81 434.87 €	59 040.00 €	140 474.87 €
	Réalisations	269 448.08 €	376 992.58 €	646 440.66 €
	Total	350 882.95 €	436 032.58 €	786 915.53 €
Dépenses	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Réalisations	236 011.98 €	378 926.05 €	614 938.03 €
	Total	236 011.98 €	378 926.05 €	614 938.03 €
Résultat propre de l'exercice		33 436.10 €	-1 933.47 €	31 502.63 €
Résultat de clôture		114 870.97 €	57 106.53 €	171 977.50 €

UNANIMITE

2. M49 - AEP : Vote du compte administratif 2023

Le conseil approuve le compte administratif 2023 M49 du budget annexe AEP :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU POTABLE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	376 992.58 €	378 926.05 €	-1 933.47 €	59 040.00 €	57 106.53 €
	Section d'investissement	269 448.08 €	236 011.98 €	33 436.10 €	81 434.87 €	114 870.97 €
	Budget total	646 440.66 €	614 938.03 €	31 502.63 €	140 474.87 €	171 977.50 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	55 700.00 €	-55 700.00 €	0.00 €	-55 700.00 €
	Budget total	0.00 €	55 700.00 €	-55 700.00 €	0.00 €	-55 700.00 €
Budget total		646 440.66 €	670 638.03 €	-24 197.37 €	140 474.87 €	116 277.50 €

UNANIMITE

3. M49 - AEP : Affectation du résultat 2023

Le conseil décide d'affecter l'excédent 2023 d'un montant de **57 106,53 €** de la façon suivante :

- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **57 106,53 €**.

UNANIMITE

4. M49 – AEP : Vote du budget primitif 2024

Mme Josette VELAY présidente de la régie de l'eau, propose d'adopter le budget primitif « eau potable » dont les sections sont arrêtées comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à : **456 106 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **462 776 €**

UNANIMITE

5. M49 – EU : Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil approuve le compte de gestion 2023 M49 du budget annexe Eaux Usées :

COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET EAUX USEES				
		Investissement	Exploitation	Total
Recettes	Excédent reporté	118 485.93 €	58 493.97 €	176 979.90 €
	Réalisations	248 330.40 €	333 541.67 €	581 872.07 €
	Total	366 816.33 €	392 035.64 €	758 851.97 €
Dépenses	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Réalisations	263 509.99 €	346 301.48 €	609 811.47 €
	Total	263 509.99 €	346 301.48 €	609 811.47 €
Résultat propre de l'exercice		-15 179.59 €	-12 759.81 €	-27 939.40 €
Résultat de clôture		103 306.34 €	45 734.16 €	149 040.50 €

UNANIMITE

6. M49 – EU : Vote du compte administratif 2023

Le conseil approuve le compte administratif 2023 M49 du budget annexe Eaux Usées :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAUX USEES						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section d'exploitation	333 541.67 €	346 301.48 €	-12 759.81 €	58 493.97 €	45 734.16 €
	Section d'investissement	248 330.40 €	263 509.99 €	-15 179.59 €	118 485.93 €	103 306.34 €
	Budget total	581 872.07 €	609 811.47 €	-27 939.40 €	176 979.90 €	149 040.50 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	75 800.00 €	-75 800.00 €	0.00 €	-75 800.00 €
	Budget total	0.00 €	75 800.00 €	-75 800.00 €	0.00 €	-75 800.00 €
Budget total		581 872.07 €	685 611.47 €	-103 739.40 €	176 979.90 €	73 240.50 €

UNANIMITE

7. M49 – EU : Affectation du résultat 2023

Le conseil décide d'affecter l'excédent 2023 d'un montant de **45 734,16 €** de la façon suivante :

- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **45 734,16 €**.

UNANIMITE

8. M49 – EU : Vote du budget primitif 2024

Mme Josette VELAY présidente de la régie de l'eau, propose d'adopter le budget primitif « eau potable » dont les sections sont arrêtées comme suit :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et recettes à : **405 734 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **345 140 €**

UNANIMITE

9. M14 : Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil approuve le compte de gestion 2023 du budget principal M14 :

COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0.00	348 707.37	348 707.37
	Réalisations	1 675 742.71	3 430 830.16	5 106 572.87
	Total	1 675 742.71	3 779 537.53	5 455 280.24
Dépenses	Déficit reporté	407 284.40	0.00	407 284.40
	Réalisations	2 002 848.93 €	2 835 416.19 €	4 838 265.12
	Total	2 410 133.33	2 835 416.19	5 245 549.52
Résultat propre de l'exercice		- 327 106.22	595 413.97	268 307.75
Résultat de clôture		- 734 390.62	944 121.34	209 730.72

UNANIMITE

10. M14 : Vote du compte administratif 2023

Le conseil approuve le compte administratif 2023 du budget principal M14 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	3 430 830.16 €	2 835 416.19 €	595 413.97 €	348 707.37 €	944 121.34 €
	Section d'investissement	1 675 742.71 €	2 002 848.93 €	-327 106.22 €	-407 284.40 €	-734 390.62 €
	Budget total	5 106 572.87 €	4 838 265.12 €	268 307.75 €	-58 577.03 €	209 730.72 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	141 500.00 €	24 700.00 €	116 800.00 €	0.00 €	116 800.00 €
	Budget total	141 500.00 €	24 700.00 €	116 800.00 €	0.00 €	116 800.00 €
Budget total		5 248 072.87 €	4 862 965.12 €	385 107.75 €	-58 577.03 €	326 530.72 €

UNANIMITE

11. M14 : Affectation du résultat 2023

Le conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2023 d'un montant de 944 121.34 € de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **618 000 €**
- à la section d'exploitation au compte 002 « report » pour un montant de **326 121,34 €**.

UNANIMITE

12. M57 : Vote du budget primitif 2024

Monsieur Luc VEYRAT, adjoint délégué aux finances, propose d'adopter le budget primitif M57.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **3 802 121 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **3 347 067 €**

UNANIMITE

13. Vote des taux d'imposition communaux 2024

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la commune s'est vue appliquer le taux de foncier bâti du département soit 24,65 % (dernier taux connu) en plus du taux de foncier bâti communal (17,71 %). En fonction du nouveau produit fiscal issu de l'application des taux, un coefficient correcteur a été appliqué.

D'autre part, à partir de 2023 la taxe d'habitation est désormais applicable sur les résidences secondaires selon le taux de taxe d'habitation voté avant sa suppression.

Pour 2024, le conseil municipal vote les taux suivants :

- Foncier bâti = 42,36 %
- Foncier non bâti = 57,57 %
- Taxe d'habitation = 13,64 %

UNANIMITE

14. Revalorisation du forfait communal versé pour les élèves de l'école privée

La convention avec l'OGEC, association qui gère l'école privée « La Saint Famille » doit être renouvelée.

La convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée la Sainte Famille par la commune de Saint Quentin la Poterie.

Ce financement constitue le forfait communal.

Il est proposé de revaloriser le forfait communal versé par élève résidant à Saint Quentin la Poterie de la façon suivante :

- 600 € au lieu de 500 € précédemment par élève scolarisé en élémentaire.
- 1000 € au lieu de 500 € précédemment par élève scolarisé en maternelle.

Il est rappelé que le forfait communal s'entend comme les dépenses de fonctionnement pour les classes élémentaires et maternelles.

La convention est conclue pour une durée de cinq années.

UNANIMITE

15. Modification du tableau des effectifs communaux

Le conseil valide la création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :

- un poste d'adjoint technique à temps non-complet de 22 heures hebdomadaires du 01/06/24 au 30/09/24.
- un poste d'adjoint technique à temps complet du 01/07/24 au 31/07/24
- un poste d'adjoint technique à temps complet du 01/07/24 au 30/09/24
-

UNANIMITE

16. Achat parcelles M. LATTARD

Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du centre social intercommunal et la délibération du 28/09/2023.

Le conseil approuve l'acquisition des parcelles voisines : AK167, AK169 et AK759 d'une surface totale de 833 m² pour un montant de 300 000 euros.

UNANIMITE

17. Permis d'aménager

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la demande de permis d'aménager du futur lotissement Avenue Pierre de Cabissole ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Il est également décidé de renommer le lotissement « Le champ des œillets ».

UNANIMITE

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI

